

**Séance du 04 mars 2021****Délibération n° 2021-37**

L'an deux mil vingt et un, le 04 du mois de mars à 20 heures, se sont réunis, à Cérilly dans la salle des fêtes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 23 février 2021.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Sébastien DENIZOT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Denis CLERGET

Absents excusés : Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Michel PERNET, Madame Catherine NOYON

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFORNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstentions	0

## NOMENCLATURE ACTES

N° : 7.5	Thème : Subventions
----------	---------------------

**Objet : Demande de subventions – amendes de police**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2334-24 ; L.2334-25-1 et R.2334-10 ;

**VU** les statuts de la communauté de communes ;

**VU** la délibération n°2017-09 du conseil communautaire en date du 06 février 2017 relatif au règlement de voirie de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;

**VU** la délibération n°2018-07 du conseil communautaire en date du 30 janvier 2018 relatif au à l'avenant n°1 au règlement de voirie de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;

**VU** la délibération n°2020-125 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 relative à la demande de subventions – amendes de police ;

**Considérant** la nécessité de sécuriser les abords de l'école de Braize par la réalisation de deux ralentisseurs sur la commune de Braize ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'abroger la délibération n°2020-115 et la remplacer par la présente délibération.


**Article 2 :** d'approuver le plan de financement figurant ci-dessus :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €	
Travaux	11 904,50	Amendes de police (30%)	3 571,35
		Autofinancement (70 %)	8 333,15
<b>TOTAL</b>	<b>11 904,50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 904,50</b>

**Article 3 :** d'autoriser le Président à solliciter une aide de 3 571,35 € auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police.

**Article 4 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 04 mars 2021,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
  
Daniel-RONDET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)